



*République de Côte d'Ivoire*

*Union – Discipline – Travail*

---

*Cabinet du Premier Ministre,  
Ministre de l'Economie et des Finances*

---

## **CEREMONIE DE LANCEMENT DE L'ANNEE DE LA SANTE 2013**

-----

**DISCOURS DE MONSIEUR DANIEL KABLAN DUNCAN,  
PREMIER MINISTRE, MINISTRE DE L'ECONOMIE ET DES  
FINANCES**

**Abidjan le, 1<sup>er</sup> février 2013**

- **Madame la ministre de la Santé et de la lutte contre le SIDA,**
- **Monsieur le ministre de la Poste, des Technologies de l'Information et de la Communication,**
- **Monsieur le ministre de l'Industrie,**
- **Messieurs les anciens ministres**
- **Monsieur le Représentant du Président de l'Assemblée nationale,**
- **Excellences Messieurs les Ambassadeurs ;**
- **Mesdames et Messieurs les Représentants des Institutions de coopération bilatérale et multilatérale ;**
- **Monsieur le Maire de la Commune du Plateau ;**
- **Monsieur l'Inspecteur Général de la Santé ;**
- **Mesdames et Messieurs les Directeurs Généraux, les Directeurs centraux, Directeurs régionaux, Directeurs des EPN de santé ;**
- **Mesdames et Messieurs les Directeurs des hôpitaux ;**
- **Mesdames et Messieurs les Représentants des organisations syndicales ;**
- **Mesdames et Messieurs les professionnels de la santé ;**
- **Mesdames et Messieurs les Représentants des organisations syndicales ;**
- **Mesdames et Messieurs les Représentants des organisations de la société civile ;**
- **Animateurs anonymes du secteur de la santé ;**
- **Mesdames et Messieurs les Journalistes ;**
- **Mesdames et Messieurs, tous en vos rangs, grades et qualités ;**

Je voudrais tout d'abord, au nom de Monsieur le Président de la République, SEM Alassane OUATTARA, saluer chaleureusement l'ensemble des participants pour leur présence à cette cérémonie, dont l'importance n'échappe à personne. En effet, il s'agit de procéder au **lancement officiel de l'année de la Santé** qui constitue, comme vous le savez, une des priorités de la politique de développement humain et social du Président de la République.

Je voudrais ensuite remercier l'ensemble des acteurs du secteur de la Santé qui ont bien voulu m'adresser à moi-même et aux membres du Gouvernement leurs vœux de paix, de bonheur, de prospérité et de bonne Santé pour l'année 2013.

En retour, je forme à l'endroit de chacune et de chacun d'entre vous, mes vœux les meilleurs pour l'avènement d'un système de santé réconcilié avec les usagers et dans lequel, les populations bénéficiaires et les professionnels que vous êtes, s'épanouissent ainsi que leurs familles.

Je voudrais, à ce stade de mon propos, féliciter Madame la Ministre de la Santé et de la Lutte contre le SIDA pour cette initiative et pour les grandes orientations de l'action sanitaire 2013 qu'elle vient de présenter. Celles-ci découlent bien entendu de la **grande vision** que le Président de la République, Son Excellence Alassane OUATTARA a pour la santé et le bien-être des ivoiriens.

**Excellences,**

**Mesdames et Messieurs,**

La vision du Président Alassane OUATTARA, qui s'appuie sur un diagnostic sans complaisance de notre système de santé, indique clairement les grands principes qui doivent soutenir la réforme du secteur de la Santé.

**Le premier principe** est que **la santé est un service public** essentiel pour lequel l'Etat se doit de faciliter la disponibilité et l'accès à chacun des citoyens.

**Le deuxième principe** est que le système de santé doit être structuré en organisant une **cohabitation harmonieuse entre le sous-secteur sanitaire public et le sous-secteur sanitaire privé**, en s'assurant de la qualité des soins dispensés dans ces structures et en s'assurant que la population a un accès aux soins à des coûts supportables par elles.

**Le troisième principe** est que le coût du service public de santé ne peut pas être pris en charge intégralement par l'Etat. Celui-ci se doit néanmoins de résoudre la question de **l'accès aux soins des couches de la population les plus défavorisées** et d'instituer, au besoin, des mesures de gratuité sélective, ou de gratuité ciblée, comme c'est cas le pour certains actes de santé.

C'est le lieu de saluer ici la clairvoyance du Président de la République pour la mesure d'exemption de paiement généralisée qu'il a bien voulu décider au sortir de la crise post-électorale.

Cette mesure était nécessaire et salvatrice pour bon nombre de nos concitoyens, nonobstant quelques perturbations dans le fonctionnement des services que le Gouvernement s'efforce de corriger.

**Le quatrième principe** est celui du **partage des responsabilités entre l'Etat, la société civile et les collectivités locales**. Le rôle de l'Etat sera recentré sur l'organisation, le contrôle et la régulation du secteur sanitaire. Les collectivités territoriales assureront chacune, dans le cadre des missions à elles conférées des responsabilités limitées et encadrées en matière de santé.

**Le cinquième principe** est celui de **l'équité en matière d'offre de soins**. L'Etat se doit de veiller à la satisfaction, le plus équitablement possible, des besoins sanitaires essentiels des populations, partout où celles-ci se trouvent sur le territoire national. Ce principe est mis en application à travers une **carte sanitaire dynamique** et comparative.

**Le sixième principe** est celui de la **Gouvernance renforcée** du secteur de la santé. Il faut à présent appliquer des méthodes de **gestion moderne** dans nos établissements sanitaires. A ce sujet, le projet de réforme hospitalière annoncé par Madame la Ministre de la Santé et de la Lutte contre le SIDA est à encourager et à soutenir.

**Mesdames et Messieurs les Ministres,**

**Mesdames et Messieurs,**

Ces grands principes qui constituent autant d'éléments fondateurs de la nouvelle politique sanitaire de notre pays, doivent se traduire par des actions fortes susceptibles d'améliorer notre système sanitaire, en l'adaptant davantage à nos réalités et à nos besoins.

Je voudrais à cet égard indiquer clairement que le Gouvernement a pleinement conscience **des conditions de travail particulièrement difficiles** de nos médecins et agents de santé.

Leur tâche est d'autant plus difficile, que leur métier requiert un cadre de travail et des équipements adéquats, qui ne peuvent faire l'objet d'approximation, car ils **ont entre leurs mains la vie des hommes et des femmes**.

C'est pourquoi, **le Gouvernement s'est engagé fortement à tout mettre en œuvre pour corriger progressivement, mais rapidement cette situation**, qui s'est particulièrement aggravé ces dernières années du fait de la crise.

Ainsi, dans le cadre du Plan National de Développement 2012-2015, il est prévu au titre de la santé comme mesures clés notamment :

- la réhabilitation de 17 Centres Hospitaliers Régionaux (CHR), de 54 Hôpitaux Généraux et de 6000 Etablissements Sanitaires Publics Conventionnés ;
- la Construction et l'équipement de 450 Etablissements Sanitaires Publics Conventionnés ;

- la mise aux normes des plateaux techniques de 43 Hôpitaux de référence et des CHR ;

Au titre du **Contrat de Désendettement Développement (C2D)**, une enveloppe globale de **45, 7 milliards est prévue** sur la période 2013-2015 pour le secteur de la santé. Elle couvre notamment :

- l'intensification de la politique de planification familiale pour 5 milliards de FCFA;
- le renforcement du système de santé ivoirien, d'un coût de **40,7 milliards de FCFA**, à travers 4 axes d'interventions :
  - Un appui au développement des ressources humaines paramédicales ;
  - Un renforcement de la disponibilité en médicaments essentiels ;
  - Une amélioration de la qualité et de l'accessibilité des services de santé maternelle et infantile ;
  - Un renforcement des capacités institutionnelles du Ministère en charge de la Santé.

A ces mesures, s'ajoutent celles relatives aux conditions sociales et à la carrière des professionnelles de la santé que le Gouvernement examine avec une attention soutenue.

Toujours dans l'optique de renforcer et d'améliorer le fonctionnement de nos centres hospitaliers, il importe d'en confier la gestion aux professionnels en la matière. Ceux-ci devraient travailler en étroite collaboration avec les praticiens. Car, et c'est une évidence, on peut être un très bon médecin, et sur ce point la Côte d'Ivoire peut se féliciter d'avoir d'excellents praticiens, **mais la gestion est un autre métier qui requiert des compétences particulières.**

**En troisième lieu**, il me paraît important de réactiver le **système des régies** au sein des Centres Hospitaliers qui par le passé ont permis d'améliorer sensiblement la gestion de nos hôpitaux.

Ces régies, grâce aux recettes internes générées, permettent notamment de faire face aux dépenses de fonctionnement les plus urgentes, quand on sait la complexité parfois des procédures budgétaires.

**Quatrièmement**, le Gouvernement entend accélérer la mise en place de l'Assurance maladie pour le plus grand nombre de nos compatriotes. A quoi sert-il en effet, d'avoir des centres de santé et des médecins de qualité, si nos populations, notamment les couches les plus défavorisées, n'ont pas les moyens de se soigner ?

La Couverture maladie Universelle, qui doit être opérationnelle dès cette année, devrait donc permettre, grâce à une cotisation adaptée aux revenus des populations, d'offrir des soins de santé de qualité aux plus grand nombre de nos concitoyens.

La Côte d'Ivoire, pays émergent en 2020 se fera avec des ivoiriennes et des ivoiriens en bonne santé, capables de prendre leur part d'efforts dans la reconstruction de notre pays.

**Cinquièmement**, Il nous faut faire rapidement d'Abidjan, un pôle d'excellence « un grand pôle régional de traitement », en matière de soins de santé, aussi bien pour notre sous-région que pour l'Afrique. Abidjan, vitrine de l'Afrique de l'Ouest, au plan économique, cela doit être aussi vrai en matière d'infrastructures sanitaires dotées de plateaux techniques plus efficaces et plus performants.

L'objectif visé est de réduire sensiblement les évacuations sanitaires vers d'autres pays, pour le traitement des pathologies pour lesquelles des compétences existent pourtant au plan local.

C'est, me semble-t-il, une condition essentielle pour accompagner le retour des investisseurs privés. Dans ce sens, il nous faut favoriser le développement de l'imagerie médicale ainsi que la radiothérapie.

Dans cette même dynamique, il importe également de mettre un accent sur le développement, par le secteur privé, des médecines douces, des centres de thalassothérapie, qui offre des possibilités de traitement de certaines pathologies.

De même, il nous faut encourager fortement la collaboration entre la médecine moderne et la médecine traditionnelle, afin que soient mieux exploitées les énormes possibilités qu'offrent les soins par les plantes, qui constituent une richesse de notre patrimoine culturelle et social, que nous nous devons de valoriser pour le bien-être des populations.

En ce qui concerne l'offre et l'approvisionnement en médicaments, il nous faut assurer la disponibilité continue des médicaments essentiels et des intrants stratégiques de qualité à tous les niveaux de la pyramide sanitaire. A cette fin, le recours **aux médicaments génériques** doit être encouragé, grâce au développement d'une industrie pharmaceutique locale.

**Mesdames et Messieurs les Ministres,**

**Excellences, Mesdames et Messieurs,**

Toutes ces actions, que je viens d'indiquer n'auraient certainement aucune chance de relever le défi sanitaire dans notre pays, si un accent particulier n'est pas mis **sur la prévention, qui je dois le rappeler, a constitué pendant longtemps une des forces de notre pays.**

La prévention, par une bonne campagne de sensibilisation et d'information de nos concitoyens ; la prévention par une bonne politique de vaccination ; la prévention par une bonne prise en charge des populations pour détecter très tôt les risques potentiels de maladie.

**Excellences Mesdames et Messieurs,**

**Mesdames et Messieurs les Ministres, Mesdames et Messieurs,**

Comme vous le savez, le Président de la République a demandé que les actions conduites par le Gouvernement aboutissent à une réduction forte de la pauvreté d'ici 2015 (environ - 50 %), tout en menant une politique nationale qui permettra à la Côte d'Ivoire d'être un pays émergent en 2020.

Au cœur de cette vision se trouve le secteur de la santé. C'est pourquoi, son Excellence Monsieur le Président de la République a décrété que cette année 2013 est l'année de la Santé.

Il nous faut impérativement, au cours de cette année, améliorer très sensiblement l'Etat de santé et le bien-être des populations par la forte réduction de la mortalité et de la morbidité.

Le Gouvernement jouera pleinement sa partition pour accompagner la dynamique de restauration du système de santé ainsi décidée par le Président de la République.

Toutefois, Il importe que cet engagement du Président de la République et du Gouvernement, qui se traduira par d'importants investissements tout au long de cette année, soit accompagné par une participation pleine et entière des professionnels de la Santé sur le terrain. Ce dont je ne doute pas un seul instant, puisque ceux-ci ont toujours su faire preuve d'abnégation et de dévouement au service de nos braves populations.

C'est pourquoi, en félicitant, au nom du gouvernement l'ensemble des professionnels de la santé pour leur contribution positive à la normalisation de la vie sociale dans notre pays, je voudrais les engager à **redoubler d'efforts et de professionnalisme pour qu'ensemble nous relevions le défi d'un système sanitaire de qualité et au service de nos braves populations.**

C'est sur cet appel, que je lance officiellement, au nom de SEM le Président de la République, **l'année 2013 consacrée à la Santé dans notre pays.**

**Je vous remercie de votre aimable attention.**